Jeudi 7 Janvier 2016

2 Politique

Audition du ministre du Budget à la Cour constitutionnelle, hier La loi de finances 2016 sera-t-elle retoquée ?



Christian Magnagna a reconnu tous les manquements ayant émaillé l'élaboration de la loi de finances 2016 devant...

Martina ADA METOULE

Libreville/Gabon

Saisi par le directeur du centre de recherches du droit comparé de la Cour constitutionnelle, le texte consacré au budget 2016 semble présenter des dysfonctionnements qui menacent gravement sa survie. Au point que les neuf juges de la haute juridiction ont invité le gouvernement à revoir sa cople.

LE ministre en charge du Budget, Christian Magnagna, a eu des sueurs froides hier au siège de la Cour constitutionnelle. En effet, compte tenu des dysfonctionnements décelés dans la loi de finances 2016, il a été auditionné par les neuf juges de la haute juridiction, qui lui ont été demandé d'aller revisiter le texte.

Ainsi, cette audition intervient suite à la saisine in-

troduite par le directeur du Centre de recherches du droit comparé de cette institution, Jean-Christophe Nze Biteghe. Ce juge assistant aurait, selon le juge rapporteur François de Paul Adiwa, usé de deux arguments pour justifier sa saisine. D'abord, la violation des dispositions de l'article 93, relatives à l'acquisition de logement et vêhicules d'astreinte de la Cour constitutionnelle et, la violation de l'article 24, alinéa a et celle de l'article 111 de la loi organique 9/91 du 26 septembre 1991, qui exige que l'Institution soit consultée lorsque les textes sont pris pour l'application de la loi organique. C'est à ce titre que la haute juridiction, avec à sa tête le président Marie-Madeleine Mborantsuo, a tenu a avoir des éclaircissements de la part du ministre de tutelle, Christian Magnagna.

Au regard des vices de

procédures ayant émaillé l'élaboration la loi des finances 2016, la Cour constitutionnelle a déduit que l'initiateur dudit texte a " méconnu les dispositions des articles de la loi organique. Et donc, le budget 2016 peut être annulé avant promulgation".

Un certain nombre de questionnements ont été formulés à l'endroit du chef du département du Budget, afin de lui permettre éventuellement d'apporter des justifications à manquements "graves". S'adressant à l'intéressé, l'équipe dirigée par Mborantsuo a notamment demandé: Quelles explications donnez-vous à la Cour constitutionnelle quant à la non prise en compte des dépenses de l'institution ? Quelle est la valeur juridique que vous donnez aux textes que vous signez, qui sont en décalage avec l'article 93, (...) ?" Dans son exercice destiné

à apporter quelques éléments de réponse, le moins que l'on puisse dire, est que le ministre du Budget a eu toutes les peines du monde à convaincre ses interlocuteurs. Sa réaction, très froide d'ailleurs, n'aura été que de recon-naître les faits. " Nous re-connaissons ne pas avoir respecté scrupuleusement la procédure de la loi organique. Constatant ces manquements, vous avez proposé une concertation entre nous (..). Je réaffirme que de tels errements ne se reproduiront plus", a, d'une voix inaudible, relevé Christian Magnagna. Avant de solliciter l'indulgence de la Cour qui a fait valoir une possible annulation de cette loi. " Une annulation d'une loi des finances aurait des conséquences lourdes sur l'Etat. Notamment, les salaires, et autres charges, etc. Nous sollicitons l'indulgence de la Cour", a dé-



... la Cour constitutionnelle.

Ainsi, confrontée à la faiblesse des arguments juridiques et, surtout, élaborée dans l'ignorance apparente des procédures, la loi attaquée pourrait faire l'objet d'une réécriture. Car, pour les juges, " si par humanisme elle n'est pas annulée, il va falloir tout recommencer la semaine prochaine".

En attendant d'être en possession de tous les éléments, le ministre du Budget a donné sa parole à la Cour, que le texte querellé sera conforme afin que la gardienne de la loi puisse statuer ultérieurement sur celui-ci.

A noter aussi, que dans l'après-midi, c'était au tour du ministre de la Communication, Alain Claude Bilie-By-Nze d'aller se justifier devant la Cour sur l'ordonnance relative au fonctionnement de la presse au Gabon, qui n'a pas été ratifiée par le Parlement lors de la dernière

Communication de la Commission électorale nationale autonome et permanente (CENAP)

IL est porté à la connaissance des candidats à l'élection partielle d'un député à l'Assemblée nationale dans le troisième siège du département du Woleu (Canton Kyé), que les spécimens des bulletins de vote sont disponibles pour validation, au siège de la Commission électorale nationale autonome et permanente (CENAP), du jeudi 7 au vendredi 8 janvier 2016, de 9h30 à 15 heures. Fait à Libreville, le 5 Janvier 2016

Le président, René Aboghe Ella.

Conférence de presse du porte-parole du gouvernement Bilie-By-Nze éclaire sur le discours du chef de l'Etat

claré M. Magnagna

SM

Libreville/Gabon

Le Porte-parole du gouvernement, Alain Claude Bilie-By-Nze a tenu, hier, sa première conférence presse de l'année. Au cours de celle-ci, il est revenu sui certains aspects abordés par le chef de l'Etat, dans son adresse à la nation le Avant d'aborder les volets de sécurité et du social. La situation de l'Agence gabonaise de presse (AGP) a été également évoquée au cours de ce pointpresse.

MALGRÉ le délestage qui a écourté sa rencontre avec la presse, hier, à la Maison Georges Rawiri, Alain Claude Bilie-By-Nze a eu suffisamment du temps pour commenter es deux derniers événements qui ont marqué l'actualité nationale au cours de la der-



Le porte-parole du gouvernement, Billie-By-Nze s'adressant à la presse...

nière semaine de l'année 2015 et du début de celle de 2016. Notamment le discours du chef de l'Etat à la nation et la présentation des vœux.

Sur le premier point, le ministre de la Communication a réaffirmé l'engament du président de la République de renforcer la présence du Gabon sur la scène diplomatique internationale. Laquelle aura été marquée par une présence accrue lors des rendez-vous mondiaux, particulièrement du président de la République. Aussi a-t-il confirmé, lors des présentations des vœux aux diplomates en poste dans notre pays, la sincère volonté d'Ali Bongo Ondimba de voir les délais

constitutionnels respectés, en ce qui concerne les élections à venir(présidentielle et législatives). Tout comme ils les a rassurés que "ces élections doivent se tenir dans un climat apaisé, un climat de paix et de sérénité et que ces élections doivent être transparentes et ne souffrir d'aucune contestation", a rappelé le Porte-

parole du gouvernement.
M. Alain Claude Bilie-ByNze a également conforté la
position du président de la
République sur la situation
économique du pays. "Le
président a rappelé que le
Gabon fait partie de la communauté internationale et
dans la position de mondialisation qu'est la nôtre, aujourd'hui, aucun pays n'est

épargné par les secousses que traverse l'économie mondiale. (...) Le coût du baril ayant chuté de 70% depuis ces derniers temps, le Gabon a donc vu ses ressources financières budgétaires baisser". A-t-il encore indiqué, avant d'aborder à nouveau les volets de sécurité et du social.

